



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Procès-verbal de séance

PRESENTS : Monsieur BISSON (arrivé à la délibération n° 2021-14), Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Monsieur NIATI, Madame LITWINSKI, Monsieur BIANCHI (arrivé à la délibération n° 2021-14), Madame RHOUN, Monsieur LAUBERTHE, Mesdames HULIN, VESSAH, Monsieur VEY, Mesdames KOMBO-TSIMBA, HABERT, Monsieur AGARD, Mesdames SOUFI, AUDET (arrivée à la délibération n° 2021-14), Monsieur EDOM, Mesdames AWALE GUEDE (arrivée à la délibération n° 2021-14), BETHUNE, Messieurs NDOYE, CARRARA

PROCURATIONS : Monsieur CAMPEIS pour Madame LENGARD, Madame POCROT pour Madame THOBOR.

ABSENTS : Messieurs BISSON (pour l'adoption du compte rendu et la note des décisions), BIANCHI (pour l'adoption du compte rendu et la note des décisions), GOUET-YEM, ABDELLAOUI, Madame AUDET (pour l'adoption du compte rendu et la note des décisions), BITTY KOUAKOU, Monsieur JLASSI, Madame THELUS ROSINEL, Monsieur HARON, Madame AWALE GUEDE (pour l'adoption du compte rendu et la note des décisions), Monsieur AMIENS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame KOMBO-TSIMBA.

LA SEANCE EST OUVERTE A 19 H 10

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **ADOpte à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2021.
- **DECIDE à l'unanimité, D'ADOPTER** la décision modificative n° 1 en intégrant les besoins nouveaux, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses				
Fonction	Nature	Chapitre	Libellé	Montant
820	6227	011	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00
			Chapitre 011	5 000,00
01	6817	042	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	36 588,00
			Chapitre 68	36 588,00
020	673	67	Titres annulés sur exercices antérieurs	15 000,00
			Chapitre 67	15 000,00
			Chapitre 023	- 56 588,00
			TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses				
Fonction	Nature	Chapitre	Libellé	Montant
822	2031	20	Frais d'études	100 000,00
			Chapitre 20	100 000,00
820	2138	21	Autre construction	216 000,00
822	2152	21	Installation de voirie	130 000,00
			Chapitre 21	346 000,00
822	2315	23	Installations, Matériel et outillage techniques	459 643,00
			Chapitre 23	459 643,00
			Dépenses d'investissement	905 643,00

Recettes

Fonction	Nature	Chapitre	Libellé	Montant
		021	Chapitre 021	- 56 588,00
01	10222	10	FCTVA	962 231,00
			Chapitre 10	962 231,00
			Recettes d'investissement	905 643,00

La décision modificative n° 1 s'équilibre en section de fonctionnement à 0 € et en section d'investissement à 905 643 €, le nouveau montant cumulé du budget est de :

Mairie de Lieusaint - 20 930 000 € en section de fonctionnement,
50 rue de Paris - 6 675 643 € en section d'investissement,
CS 50333

77567 Lieusaint Cedex **DE DIRE** que le budget de la commune est voté au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement.
..... (délibération n° 2021-14)

Téléphone : 01 64 13 55 55
Télécopie : 01 64 13 55 70

- **DECIDE à l'unanimité, D'ACTER** le retrait de la délibération n°2021-02 en date 1^{er} février 2021 relative aux taux de fiscalité directe locale pour 2021, la fixation, pour l'année 2021, des taux de fiscalité directe comme suit :

-	Taxe foncière bâtie	:	48,72 %
-	Taxe foncière non bâtie	:	65,97 %

(délibération n° 2021-15)

Il convient de préciser que toutes les communes du Département de Seine-et-Marne sont concernées par ce transfert de taux.

- **DECIDE à l'unanimité, D'OPTER** pour le régime des provisions de droit commun : la semi- budgétisation. (délibération n° 2021-16)
- **DECIDE à l'unanimité, D'OPTER** à compter de 2021, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à partir de la méthode statistique prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation, applicables de la manière suivante :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
N-1	10%
N-2	20%
N-3	30%
N-4	40%
N-5	50%
N-6 et antérieur	100%

DE CONSTITUER une provision pour risques pour un montant total de 36 588 € au titre de 2021, **DE PRECISER** que cette provision fera l'objet un examen annuel, suite à la transmission par le Comptable Public, d'un état de restes à recouvrer, arrêté au 31 décembre de l'année N, **DE DIRE** que la collectivité est autorisée à reprendre la provision ainsi constituée, à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir. (délibération n° 2021-17)

- **DECIDE à l'unanimité, DE VALIDER** le montant des subventions de fonctionnement et de projet(s) aux associations au titre de l'année 2021 avec un premier versement, à hauteur de 75% de la subvention de fonctionnement versé lors du mandatement en avril 2021 et le solde, soit les 25% restants, versé à l'issue de la présentation par l'association d'un état de situation financière avant l'été 2021, selon le tableau ci-après,

Nom de l'association	2020			2021			
	Fonctionnement	Projets	TOTAL	Fonctionnement		Projets	TOTAL
<i>Hors convention</i>			1 ^{er} versement	solde			
AS Lieusaint Pétanque	2 000 €		2 000 €	1 000 €			1 000 €
Association de sauvegarde des cygnes	200 €		200 €	200 €			200 €
Apprendre et Entreprendre à Sénart	1 000 €		1 000 €	1 000 €			1 000 €
Au cœur d'un instant Magique				150 €			150 €
Badminton Lieusaint	800 €	800 €	1 600 €	800 €			800 €
Base Ball	0 €	4 000 €	4 000 €	2 000 €		2 000 €	4 000 €
Cercle gymnique	2 000 €		2 000 €	2 000 €			2 000 €
Courir à Lieusaint	1 000 €		1 000 €	750 €	250 €		1 000 €
Danse de vivre	3 500 €	1 500 €	5 000 €	1 000 €			1 000 €
Graines d'étoiles	2 400 €		2 400 €	2 400 €			2 400 €
La Maison Soleil	800 €		800 €	800 €			800 €
Les P'tits Gavroches	1 300 €	160 €	1 460 €	1 300 €		100 €	1 400 €
Les Restaurants du Cœur	3 000 €		3 000 €	4 500 €			4 500 €
L'Instant du Yoga	800 €		800 €	600 €	200 €		800 €
Prévention routière				150 €			150 €
Rando Campagnarde	1 000 €	200 €	1 200 €	800 €	200 €		1 000 €
Secours Populaire Français	1 500 €		1 500 €	1 500 €			1 500 €
SLT Echecs	150 €		150 €	150 €			150 €
Un bouchon une espérance	200 €		200 €	200 €			200 €
sous-total	21 650 €	6 660 €	28 310 €	21 300 €	650 €	2 100 €	24 050 €
(Conventions d'objectifs et de moyens - phase 1- fin 2020) - à renouveler				1^{er} versement	solde	Projets	TOTAL
ASL Football +Futsal	15 700 €		15 700 €	11 800 €	3 900 €		15 700 €
Club des Seniors Dynamiques	5 500 €		5 500 €	5 500 €			5 500 €
Comité de Jumelage	300 €		300 €	800 €		4 200 €	5 000 €
Les Starlettes de Lieusaint	6 000 €		6 000 €	6 000 €			6 000 €
Sénart Agglomération Handball	3 000 €		3 000 €	3 000 €			3 000 €
Sénart Basket ball	7 000 €		7 000 €	5 250 €	1 750 €		7 000 €
Tennis Club Lieusaint	8 000 €		8 000 €	6 000 €	2 000 €		8 000 €
Ames Singes				5 000 €			5 000 €
sous-total	45 500 €	0	45 500 €	43 350 €	7 650 €	4 200 €	55 200 €
Conventions d'objectifs et de moyens - phase 2 - fin 2021				1^{er} versement	solde	Projets	TOTAL
ASL Gym	2 000 €		2 000 €	2 000 €			2 000 €
Che Calda Voce	1 450 €	500 €	1 950 €	1 500 €			1 500 €

Comité des fêtes	4 000 €		4 000 €	3 000 €	1 000 €		4 000 €
Mélo des Mots	2 000 €		2 000 €	2 000 €			2 000 €
sous-total	9 450 €	500 €	9 950 €	8 500 €	1 000 €	0 €	9 500 €
TOTAL GENERAL	76 600 €	7 160 €	83 760 €	73 150 €	9 300 €	6 300 €	88 750 €

DE DIRE que la subvention de projet sera versée selon les modalités suivantes et pour autant que le projet soit organisé :

- 50 % sur présentation de devis,
- 50 % restant sur présentation de factures couvrant le montant de la dite subvention.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toute convention et tous documents afférents à cette délibération, **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021. (délibération n° 2021-18)

Il conviendra d'être vigilant sur la situation des associations à la rentrée 2021, notamment financière et liée au nombre de leurs futurs adhérents, et les informer plus largement sur leurs droits, les modalités de demandes de subventions...Le Centre social est ainsi à leur disposition pour les accompagner dans leurs diverses démarches.

- **DECIDE à l'unanimité, D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le protocole de collaboration de la Commission de Prévention des Impayés locatifs sociaux (CPILS) entre la commune de Lieusaint, la Préfecture de Seine-et-Marne, les bailleurs sociaux du territoire, le CCAS et la Maison des Solidarités de Sénart, visant :
 - à engager les acteurs sociaux du territoire dans son fonctionnement aux côtés de la commune,
 - à fixer les conditions de collaboration et des interventions,
 - à garantir le caractère confidentiel des informations exposées. (délibération n° 2021-19)
- **DECIDE à l'unanimité, DE PROCEDER** à l'adhésion de la commune à l'association « Centre Hubertine Auclert », que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours afin de régler l'appel à cotisation d'un montant de 750 € annuels, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document dans ce cadre. (délibération n° 2021-20)

Sur cette thématique, un référent est désigné au sein de chaque Préfecture afin d'accompagner les collectivités dans leurs démarches et projets. Quant aux subventions du Plan de Relance actuel en matière d'égalité Femmes-hommes, elles ne sont accessibles qu'aux autres structures associatives, et non aux collectivités.

- **DECIDE à l'unanimité, DE CREER** le poste suivant et d'adopter le tableau des effectifs modifié :

Filière Technique :

- Un poste de technicien territorial, catégorie B, à temps complet,

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget primitif. (délibération n° 2021-21)

- **DECIDE à l'unanimité, DE DONNER** son accord de principe à l'accueil d'un(e) jeune en service civique, au sein du centre social pour accompagner les usagers dans l'utilisation des outils numériques et participer à la vie associative de la commune, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de volontaire avec la fédération des centres sociaux de Seine-et-Marne, **DE SIGNER** le contrat d'engagement de service civique avec le(la) volontaire et tout document y afférent, **DE PRECISER** que les crédits sont inscrits au budget primitif. (délibération n° 2021-22)
- **DECIDE à l'unanimité, D'EMETTRE** un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance à conclure gouvernance entre la communauté d'agglomération Grand Paris Sud et ses communes membres, **DE PRECISER** que le pacte de gouvernance sera adopté par le conseil communautaire de Grand Paris Sud, après avis des communes membres, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit pacte, **DE DIRE** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne. (délibération n° 2021-23)
- **DECIDE à l'unanimité**, au titre de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, **DE DESIGNER** Monsieur EDOM Thierry comme « correspondant défense » de la collectivité. (délibération n° 2021-24)
- Information concernant la présentation du plan de formation pluriannuel.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 h 15.

Fait à LIEUSAIN, le 30 mars 2021

Le Maire,



Michel BISSON